



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) a été créée conformément aux exigences : du règlement (CE) n°1907/2006 (en particulier tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission concernant les FDS) et du règlement (CE) n°1272/2008 (CLP).

Date d'émission : 09-juin-2023

Date de révision : 09-juin-2023

Numéro de révision : 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit : C-91946089-001_PGP_CLPR7_EUR
 Nom du produit : P&G Professional_Ariel Professional S7 - SC Alca Extra
 Forme du produit : Mélange
 Substance pure/mélange : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Réservé aux utilisateurs professionnels
 Utilisations déconseillées : Aucune information disponible
 Groupe d'utilisateurs principaux : SU 22 - Usages professionnels
 Catégorie de produit : Additif de lessive – Agent de renfort de lavage
 Catégorie d'utilisation : PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| Fournisseur | Fabricant |
|--|--|
| FRANCE Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France) Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels) BELGIQUE ET LUXEMBOURG PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels) Tél: 0800/12545 (pour consommateurs) Courriel : FRANCE : service.france@pgprof.com BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com | MPD+, NABREZI DR BENESE 2307, 26901 RAKOVNIK, Czech Republic |

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail : customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59
 Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245
 Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement

(CE) n° 1272/2008 [CLP]

| | |
|--|----------------------|
| Corrosion/irritation cutanée | Catégorie 1 - (H314) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 1 - (H318) |
| Corrosif pour les métaux | Catégorie 1 - (H290) |

2.2. Éléments d'étiquetage**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants

P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine

P260 - Ne pas respirer les vapeurs

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

Contient de l'hydroxyde de sodium et de l'hydroxyde de potassium

Informations supplémentaires

Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil réglementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

non applicable

3.2 Mélanges

| Nom chimique | Numéro CAS | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|--------------|------------|------------|-------------------------------|---------------------------|---|--|-----------|------------------------|
| | | | | | | | | |

| | | | | | | | | |
|--------------------------------|-----------|---------|----------------------|-----------|--|---|---|---|
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | 1310-73-2 | 20 - 30 | 01-21194578 92-27 | 215-185-5 | Eye Dam. 1 (H318) Met. Corr. 1 (H290) Skin Corr. 1A (H314) | Eye Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2 % Skin Corr. 1A :: 5%<=C<100 % Skin Corr. 1B :: 2%<=C<5% Skin Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2 % | - | - |
| Potassium hydroxide (K(OH)) | 1310-58-3 | 1 - 5 | 01-21194871 36-33 | 215-181-3 | Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Eye Dam. 1 (H318) Met. Corr. 1 (H290) Skin Corr. 1A (H314) | Eye Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2 % Skin Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2 % Skin Corr. 1B :: 2%<=C<5% Skin Corr. 1 :: 5%<=C<100 % | - | - |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes**

Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Éternuements. Sécheresse. Douleur. Troubles de la vision. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------|--|
| Note au médecin | Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée. |
|------------------------|--|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Prudence ! Matière corrosive. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Autres informations Pour les secouristes Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer. Ne pas utiliser de récipients métalliques.

Méthodes de nettoyage Petites quantités de déversement de liquide :. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Remarques générales en matière d'hygiène Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la

peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des acides forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Union européenne | Autriche | Belgique | Bulgarie | Croatie |
|-----------------------------|---|--|------------------------------|---|---|
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | - | TWA: 2 mg/m ³ STEL 4 mg/m ³ | TWA: 2 mg/m ³ | TWA: 2.0 mg/m ³ | STEL: 2 mg/m ³ |
| Potassium hydroxide (K(OH)) | - | TWA: 2 mg/m ³ | - | TWA: 2.0 mg/m ³ | STEL: 2 mg/m ³ |
| Nom chimique | Chypre | République tchèque | Danemark | Estonie | Finlande |
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | - | TWA: 1 mg/m ³ Ceiling: 2 mg/m ³ | Ceiling: 2 mg/m ³ | TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³ | Ceiling: 2 mg/m ³ |
| Potassium hydroxide (K(OH)) | - | TWA: 1 mg/m ³ Ceiling: 2 mg/m ³ | STEL: 2 mg/m ³ | TWA: 2 mg/m ³ | Ceiling: 2 mg/m ³ |
| Nom chimique | France | Allemagne TRGS | Allemagne DFG | Grèce | Hongrie |
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | TWA: 2 mg/m ³ | - | - | TWA: 2 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³ | TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³ |
| Potassium hydroxide (K(OH)) | STEL: 2 mg/m ³ | - | - | TWA: 2 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³ | TWA: 2 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³ |
| Nom chimique | Irlande | Italie MDLPS | Italie AIDII | Lettonie | Lituanie |
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | STEL: 2 mg/m ³ | - | Ceiling: 2 mg/m ³ | TWA: 0.5 mg/m ³ | Ceiling: 2 mg/m ³ |
| Potassium hydroxide (K(OH)) | STEL: 2 mg/m ³ | - | Ceiling: 2 mg/m ³ | - | - |
| Nom chimique | Luxembourg | Malte | Pays-Bas | Norvège | Pologne |
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | - | - | - | Ceiling: 2 mg/m ³ | TWA: 0.5 mg/m ³ STEL: 1 mg/m ³ |
| Potassium hydroxide (K(OH)) | - | - | - | Ceiling: 2 mg/m ³ | TWA: 0.5 mg/m ³ STEL: 1 mg/m ³ |
| Nom chimique | Portugal | Roumanie | Slovaquie | Slovénie | Espagne |
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | Ceiling: 2 mg/m ³ | TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³ | TWA: 2 mg/m ³ | - | STEL: 2 mg/m ³ |
| Potassium hydroxide (K(OH)) | Ceiling: 2 mg/m ³ | TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³ | - | - | STEL: 2 mg/m ³ |
| Nom chimique | Suède | Suisse | Royaume-Uni | Israël - Occupational Exposure Limits - TWAs | Turquie |
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | NGV: 1 mg/m ³ Bindande KGV: 2 mg/m ³ | TWA: 2 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³ | STEL: 2 mg/m ³ | - | 2mg/m ³ TWA |
| Potassium hydroxide (K(OH)) | NGV: 1 mg/m ³ Bindande KGV: 2 mg/m ³ | STEL: 2 mg/m ³ | STEL: 2 mg/m ³ | - | - |

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) À long terme.

| Nom chimique | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | Travailleur – cutanée, long terme – locale | Travailleur – inhalation, long terme – locale |
|-----------------------------|--|---|--|---|
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | - | - | - | 1 mg/m ³ |
| Potassium hydroxide (K(OH)) | - | - | - | 1 mg/m ³ |

| Nom chimique | Consommateur – orale, long terme – locale | Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique | Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique |
|-----------------------------|---|--|---|
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | - | 1 mg/m ³ | - |
| Potassium hydroxide (K(OH)) | - | 1 mg/m ³ | - |

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique Liquide
Aspect Liquide

| | | |
|--|--|---|
| Couleur | incolore | |
| Odeur | Inodore | |
| Seuil olfactif | non applicable | |
| Propriété | Valeurs | Remarques • Méthode |
| Point de fusion / point de congélation | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | 95 - 105 °C | |
| Inflammabilité | | Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Point d'éclair | Pas de point d'éclair jusqu'à l'ébullition. | |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible | Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides |
| Température de décomposition | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| pH | 12 | |
| Viscosité dynamique | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Hydrosolubilité Solubilité(s) | Soluble dans l'eau Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Coefficient de partage | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Densité relative | 1.1 - 1.4 | |
| Densité de vapeur | Aucune donnée disponible | Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides |
| Caractéristiques des particules | | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Granulométrie | Aucune information disponible | |
| Distribution granulométrique | Aucune information disponible | |

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Lorsque le produit brûle, il peut dégager des gaz chlorés toxiques.

10.2. Stabilité chimique**Stabilité** Stable dans les conditions normales.**Données d'explosion****Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).**10.3. Possibilité de réactions dangereuses****Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.**10.4. Conditions à éviter****Conditions à éviter** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.**10.5. Matières incompatibles****Matières incompatibles** Métaux.**10.6. Produits de décomposition dangereux****Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

| | |
|-----------------------------|--|
| Inhalation | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif par inhalation. (d'après les composants). En cas d'inhalation de gaz/émanations toxiques, peut provoquer toux, étouffement, céphalées, vertiges et faiblesse pendant plusieurs heures. Risque d'œdème pulmonaire avec oppression poitrine, dyspnée, bleuissement de la peau, chute de la tension artérielle et accélération du rythme cardiaque. En cas d'inhalation, les substances corrosives peuvent entraîner un œdème pulmonaire toxique. L'œdème pulmonaire peut être mortel. |
| Contact oculaire | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. (d'après les composants). Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. |
| Contact avec la peau | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif. (d'après les composants). Provoque des brûlures. Un contact cutané prolongé provoque des brûlures. Les symptômes peuvent se manifester à retardement. |
| Ingestion | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des brûlures. (d'après les composants). En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Peut provoquer une douleur brûlante et intense dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhées de sang veineux. Risque de diminution de la tension artérielle. Apparition possible de taches marronâtres ou jaunâtres autour de la bouche. Le gonflement de la gorge peut provoquer dyspnée et étouffement. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**Symptômes** Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration siffante.

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Toxicité aiguë**Informations sur les composants**

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|-----------------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | && | && | && |
| Potassium hydroxide (K(OH)) | 333 mg/kg (RAT) | - | - |

| Nom chimique | Cancérogénicité | Espèce | Lésions oculaires | Espèce | Toxicité pour le développement | Espèce | Mutagénicité | Espèce |
|-----------------------------|-----------------|--------|-------------------|--------|--------------------------------|--------|--------------|--------|
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | - | - | Y (OECD 405) | - | - | - | - | - |
| Potassium hydroxide (K(OH)) | - | - | Y (OECD 405) | - | - | - | - | - |

| Nom chimique | Toxicité pour la reproduction | Espèce | Corrosion/irritation cutanée | Espèce | Sensibilisation | Espèce |
|-----------------------------|-------------------------------|--------|------------------------------|--------|-----------------|--------|
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | - | - | Y | - | - | - |
| Potassium hydroxide (K(OH)) | - | - | Y (OECD 431) | - | - | - |

| Nom chimique | Sensibilisation cutanée | Espèce | STOT - exposition unique | Organes cibles | Espèce | STOT - exposition répétée | Organes cibles | Espèce | Danger par aspiration |
|-----------------------------|-------------------------|--------|--------------------------|--------------------|--------|---------------------------|----------------|--------|-----------------------|
| Potassium hydroxide (K(OH)) | - | - | - | respiratory system | - | - | - | - | - |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

| | |
|---|-------------------------------------|
| Corrosion/irritation cutanée | Provoque de graves brûlures. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Risque de lésions oculaires graves. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | non applicable. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Aucun(e) connu(e). |
| Cancérogénicité | Aucun(e) connu(e). |

Toxicité pour la reproduction Aucun(e) connu(e).

STOT - exposition unique Aucun(e) connu(e).

STOT - exposition répétée Aucun(e) connu(e).

Danger par aspiration non applicable.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil réglementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucun(e) connu(e).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale.

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés |
|-----------------------------|----------------------------|--|------------------------------------|------------------------------------|
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | - | LC50: =45.4mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) | - | 40.4 mg/L (Ceriodaphnia sp.; 48 h) |
| Potassium hydroxide (K(OH)) | - | - | 22 mg/L | - |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité non applicable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|-----------------------------|------------------------|
| Potassium hydroxide (K(OH)) | 0.83 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol non applicable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|---------------------------|---------------------------------|
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | La substance n'est pas PBT/vPvB |

| | |
|-----------------------------|---------------------------------|
| Potassium hydroxide (K(OH)) | La substance n'est pas PBT/vPvB |
|-----------------------------|---------------------------------|

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil réglementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

12.7. Autres effets néfastes**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC

20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA****14.1 Numéro UN ou numéro d'identification**

UN1719

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A (Sodium hydroxide (Na(OH)), Potassium hydroxide (K(OH))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

8

14.4 Groupe d'emballage

II

Description

UN1719, LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A (Sodium hydroxide (Na(OH)), Potassium hydroxide (K(OH)), 8, II

14.5 Dangers pour l'environnement

non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Dispositions spéciales**

A3, A803

Remarque :

L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

IMDG**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification**

UN1719

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A (Sodium hydroxide (Na(OH)), Potassium hydroxide (K(OH))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

8

14.4 Groupe d'emballage

II

Description

UN1719, LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A (Sodium hydroxide (Na(OH)), Potassium hydroxide (K(OH)), 8, II

14.5 Dangers pour l'environnement

non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

| | |
|---|---|
| Dispositions spéciales | 274 |
| N° d'urgence | F-A, S-B |
| 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI | Aucune information disponible |
| Remarque : | L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages. |
| RID | |
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1719 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A (Sodium hydroxide (Na(OH)), Potassium hydroxide (K(OH)) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| 14.4 Groupe d'emballage | II |
| Description | UN1719, LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A (Sodium hydroxide (Na(OH)), Potassium hydroxide (K(OH)), 8, II |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | non applicable |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | 274 |
| Code de classification | C5 |
| ADR | |
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1719 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A (Sodium hydroxide (Na(OH)), Potassium hydroxide (K(OH)) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| 14.4 Groupe d'emballage | II |
| Description | UN1719, LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A (Sodium hydroxide (Na(OH)), Potassium hydroxide (K(OH)), 8, II |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | non applicable |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | 274 |
| Code de classification | C5 |
| Code de restriction en tunnel | (E) |
| ADN | |
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1719 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A (Sodium hydroxide (Na(OH)), Potassium hydroxide (K(OH)) |
| Description | UN1719, LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A (Sodium hydroxide (Na(OH)), Potassium hydroxide (K(OH)), 8, II |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| 14.4 Groupe d'emballage | II |
| 14.5 Polluant marin | non réglementé |
| Code de classification | C5 |
| Étiquette(s) de danger | 8 |
| Quantité limitée (LQ) | 1 L |
| Équipements nécessaires | PP, EP |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

| Nom chimique | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII | Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV |
|-----------------------------|---|--|
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | 75 | - |
| Potassium hydroxide (K(OH)) | 75 | - |

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Recommandations du CESIO

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**Rapport sur la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| | | | |
|----------------|---|-------------|--|
| TWA Plafond | TWA (moyenne pondérée en temps) Valeur limite maximale | STEL Sk* | STEL (Limite d'exposition à court terme) Désignation « Peau » |
|----------------|---|-------------|--|

| Méthode de classification | |
|---|-----------------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Corrosif pour les métaux | D'après les données d'essai |

Date d'émission : 09-juin-2023

Date de révision 09-juin-2023

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité